

CONFIDENTIEL DÉFENSE

TD_KIGALI_1994_00004.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A700000012616D1460004.14T\000=9-MSG CONFIDENTIEL DEFENSE
-PR1 PM1 CM1 CM2 CM3 SG
-II=DAM II=CMB II=CM5 PR3 PR4 PR5
+ZZ

TD KIGALI 4

LE 3 JANVIER 1994
KGLI LE 03/01/94 A 16H37

IMMEDIAT

CHIFFRE CONFIDENTIEL DEFENSE

ORIGINE : ATTACHE DE DEFENSE

NB : DISTRIBUTION MESSAGE

AD SEGEDEFNAT 1

NB : CM2 - CM3 - SG - PM1 - PR1 - PR4 - PR5 - CM5 - CMB - DAM -
TXT

REDACTEUR : COL. CUSSAC

CQ DIPLOMATIE 4

/

O P

FM MILFRANCE KIGALI

TO ARMEES CENTOPS PARIS

RENSDEFENSE PARIS

INFO MINDEFENSE PARIS (CM 25)

SEGEDEFNAT/EDS PARIS

GUERRE PARIS

MINCOOP MISMIL PARIS

MILFRANCE BANGUI

MILFRANCE BUJUMBURA

MILFRANCE DAKAR

MILFRANCE KINSHASA

COMELEF BANGUI

COMAIR BANGUI

BT

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

MCA RENS/AFMO

NMR 01 /AD/RWA/CD DU 03 JANVIER 1994

OBJET : SITUATION AU RWANDA LE 03 JANVIER 1994

JOURNEES DES 01 ET 02 JANVIER 1994

TXT

RENSIT

EMA INTERESSE COIA

PRIMO : SITUATION MILITAIRE

LA SITUATION EST RESTEE CALME SUR LA LIGNE DE FRONT ET
DANS LA ZONE TAMPON AU COURS DU WEEK END. QUELQUES TIRS
DE LIESSE ONT ETE EFFECTUES PAR LES DEUX PARTIES AU COURS
DE LA NUIT DU 31 AU 01 POUR SALUER LE NOUVEL AN.

A KIGALI, LE BATAILLON FPR INSTALLE AU CND A COMMENCE SES
TRAVAUX D'ORGANISATION DE TERRAIN AFIN D'ASSURER SON AUTO
DEFENSE.

DES PATROUILLES ARMEES FPR (NIVEAU GROUPE) CONTINUENT
D'ETRE EFFECTUEES EN VEHICULES DANS LA CAPITALE SANS
ESCORTE DE LA MINUAR. SI AUCUN INCIDENT N'A ETE ENCORE
DEPLORE, L'EM/AR CRAINT TOUJOURS UNE BAVURE POSSIBLE A
PROXIMITE DES POINTS SENSIBLES GARDES PAR LES FAR.

LES DEUX COLONELS CHEFS D'E.M./AR ET GENDARMERIE, SONT
OFFICIELLEMENT PROMUS AU GRADE DE GENERAL MAJOR A COMPTER
DU 29 DECEMBRE 1993. LE GENERAL NSABIMANA CONSERVE SON
POSTE DE CHEF D'EM/AR TANDIS QUE LE GENERAL NDINDILYIMANA
EST PREVU POUR ASSURER LES FONCTIONS DE CONSEILLER DU
PRESIDENT POUR LES PROBLEMES DE SECURITE. (CONFIRMATION)
LE GENERAL KAGAME NE POSTULERAIT PLUS AUCUN POSTE, NI
CEM/GEND, NI CEM ADJOINT/AR, MAIS RESTERAIT EN RETRAIT.
LE NOM DU COLONEL BITERUKA (EX CAPITAINE AR EN 1981
EMPRISONNE PENDANT DIX ANS A RUHENGARI POUR PARTICIPATION
A UNE TENTATIVE DE COUP D'ETAT DIRIGEE CONTRE LE PRESIDENT
ACTUEL, EVADE DE LA PRISON DE RUHENGARI EN JANVIER 1991
LORS DE LA PREMIERE ATTAQUE DU FPR SUR CETTE LOCALITE)
SERAIT PRESSENTI POUR OCCUPER LES FONCTIONS DE CHEF D'EM
ADJOINT/AR.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

CONFIDENTIEL DÉFENSE

342

COMMENTAIRE DU POSTE :

S'IL S'AVERE QUE LE GENERAL MAJOR KAGAME N'OCCUPE AUCUN POSTE OFFICIEL (MILITAIRE OU POLITIQUE) IL FAUDRA PEUT ETRE RECHERCHER LES RAISONS DE CETTE DECISION DANS LA RESPONSABILITE QUE L'INTERESSE SERAIT APPELE A CONSERVER A LA TETE DES ELEMENTS FPR CANTONNE A L'EXTERIEUR DU RWANDA OU DANS LA ZONE OCCUPEE.

SECUNDO : SITUATION INTERIEURE

LA SITUATION RESTE BLOQUEE SUR LE PLAN POLITIQUE POUR LA DESIGNATION DES MINISTRES MDR ET PL AU SEIN DU GTBE, CHAQUE FACTION PROPOSANT DES CANDIDATS DIFFERENTS. CETTE OPPOSITION REPOSE SUR UNE INTERPRETATION DIFFERENTE DE L'ARTICLE 52 DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE PARTAGE DU POUVOIR. CET ARTICLE PRECISE :

"LE PREMIER MINISTRE, EN CONCERTATION AVEC CHAQUE FORCE POLITIQUE APPELEE A PARTICIPER AU GOUVERNEMENT, CHOISIT LES CANDIDATS AUX PORTEFEUILLES DEVOLUS AUX DIFFERENTES FORCES POLITIQUES. IL LES PRESENTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR NOMINATION AINSI QU'A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18, ALINEA 3 DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE LE 30 OCTOBRE 1992"

- LE PREMIER MINISTRE CONSIDERANT QUE LE TERME "CHOISIT" LUI DONNE LE POUVOIR DE DESIGNATION,
- LE PRESIDENT, POUR SA PART, ESTIMANT QU'IL NE PEUT "NOMMER" N'IMPORTE QUI ET FAIT AINSI SENTIR SA VOLONTE

EN FAIT, LE FOND DU PROBLEME RESIDE, POUR LE PRESIDENT, DANS LA RECHERCHE D'UNE MINORITE DE BLOCAGE D'UN TIERS, TANT AU SEIN DU GOUVERNEMENT QUE DE L'ASSEMBLEE.

COMMENTAIRE DU POSTE :

D'AUCUN CONSIDERERONT CES ARGUTIES COMME SURANNEES. IL N'EN EST RIEN SI L'ON SE SOUVIENT QU'UN DES PRINCIPAUX SOUCIS DU PRESIDENT, IL Y A QUELQUES MOIS, ETAIT D'EVITER POUR LUI-MEME ET SON ENTOURAGE, LA MISE EN ACCUSATION PAR LA NOUVELLE EQUIPE DIRIGEANTE.

CE SOUCI EST SOUS-JACENT DANS L'ACTUEL COMPORTEMENT DU PRESIDENT QUI REFUSE A FAUSTIN TWAGIRAMUNGU - CONSIDERE COMME PROCHE DU FPR - SES PROPOSITIONS DE GOUVERNEMENT. IL SERAIT PAR AILLEURS DANGEREUX D'ACCULER LE PRESIDENT DANS UNE SITUATION INACCEPTABLE POUR LUI CAR IL EST SANS AUCUN DOUTE, A L'HEURE ACTUELLE, L'HOMME POLITIQUE QUI RASSEMBLE ENCORE, AUTOUR DE LUI, LE PLUS DE PARTISANS.

BT
SIGNE COLONEL CUSSAC ./.

MARLAUD

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

341